

Communiqué de presse

Marvell conseille Clevexel Pharma dans le cadre de sa reprise des activités de recherche des laboratoires Cephalon

Paris, le 21 février 2013, Marvell conseille Clevexel Pharma dans le cadre de sa reprise des activités de recherche des laboratoires Cephalon.

Le laboratoire de recherche situé à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) faisait partie des actifs du groupe pharmaceutique israélien Teva, numéro un mondial des médicaments génériques.

Il est repris par Clevexel Pharma spécialiste de la prestation d'essais intermédiaires entre les phases de découverte menées au sein des sociétés de biotechnologies et le développement clinique assuré par les grands groupes pharmaceutiques

Clevexel Pharma est constituée par un pool d'investisseurs, dont le directeur et des chercheurs du centre de recherche de Cephalon, et va s'adosser au fonds d'investissement britannique EEP (European Equity Partner) spécialisé dans le secteur des biopharmaceutiques.

Les repreneurs se sont engagés à maintenir les emplois transférés sur le site pendant au moins trois ans. Clevexel Pharma démarre ainsi son activité avec une équipe d'une quarantaine de collaborateurs (dont l'ensemble des chercheurs) issue du centre de recherche.

Conseil acquéreur et investisseurs : Marvell avocats - Sandra Corcos (associée-fusions-acquisition), Olivia Colmet-Daage (associée - droit immobilier), François Alambret (associé - droit social) et Marta de Franciscis (collaboratrice-fusions-acquisition).

Conseils cédant : Dechert (Paris) LLP – Jonathan A. Schur ; Emmanuelle Trombe (associés-fusions-acquisition / Life Sciences), Anthony Paronneau ; Anne-France Moreau (collaborateurs -fusions-acquisition / Life Sciences) ; Aklea Société d'Avocats – Sidonie Lacroix (associé droit social) ; Anne-Sophie Turret-Roux (collaboratrice droit social)

Contact cabinet

Sandra Corcos, Marvell avocats

Tél : +33 (0)1 54 43 13 13

E-mail : scorcos@marvellavocats.com

www.marvellavocats.com

Contact presse

Anne Bassi, Sachinka

Tel : + 33(0)1 40 46 07 27

E-Mail : a.bassi@sachinka.com

www.sachinka.com

Créé en octobre 2011, Marvell est issu de la fusion des cabinets LSK et WSA, respectivement créés en 1988 et 1997.

Marvell accompagne ses clients - entreprises, investisseurs, porteurs de projets, dirigeants – dans leurs activités quotidiennes et dans leur développement.

Les équipes composées de 10 associés interviennent dans l'ensemble du droit des affaires et sont organisées autour de 5 pôles : corporate, droit social, droit commercial, droit fiscal, restructuring et Procédures collectives.

Le cabinet compte aujourd'hui une cinquantaine de professionnels dont plus de 30 avocats.
